



Laïcité et Droits de l'homme

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-----|---|-----|
| - Laïcité et Droits de l'homme dans la pensée politique arabe contemporaine Chérif FERJANI | 2 | - Chronologie La Tunisie au jour le jour avril 1990 | 6-7 |
| - Adolescence et identité Noureddine KRIDIS | 3 | - Les sciences humaines et sociales en mai | 8 |
| - L'Europe, avenir du Maghreb Henri REGNAULT | 4-5 | * colloques et séminaires * à lire et à connaître | |

LAICITE ET DROITS DE L'HOMME DANS LA PENSEE POLITIQUE ARABE CONTEMPORAINE

Thèse de Chérif FERJANI, soutenue en octobre 1989 à l'Université de Lyon II - Institut d'Etudes Politiques, sous la direction de Luc FERRY.

Le point de départ de cette recherche est l'inquiétude face aux menaces que le développement des courants islamistes fait peser sur le sort des acquis laïques et sur les droits de l'homme dans les sociétés à dominante arabo-musulmane.

Pour éviter les pièges des discours identitaires xénophobes au nom d'un «Islam bafoué» par la modernité occidentale et au nom «d'un Occident moderne menacé» par la «déferlante islamique», ce travail a situé le développement des courants islamistes dans le cadre du phénomène international du retour du «religieux» - ou de l'ancien-qui se présente comme une alternative à la crise de la modernité dans ses versions socialistes, libérales et tiers-mondistes.

L'analyse comparative des divers discours identitaires et les différentes contestations de la modernité dans le Sud comme le Nord, à l'Est comme à l'Ouest, a permis de voir que l'intégrisme - qui n'est que l'une l'une des formes les plus agressives du retour de l'ancien - n'est pas un phénomène propre à l'Islam et aux sociétés à dominante musulmane.

Pourtant, l'opposition entre l'Islam - assimilé abusivement à l'intégrisme et au traditionalisme - et l'Occident - assimilé aussi abusivement à la modernité - a été dépassée pour situer les déchirements de la pensée politique arabe face à la déferlante islamiste dans le cadre du débat universel entre les Anciens et les Modernes.

L'idée fondamentale de cette première partie consiste à montrer que le projet islamiste est animé par la même logique, la même illusion commune à toutes les critiques anti-modernes de la modernité : celle de considérer que l'avenir est derrière nous, dans un âge d'or, celui de la «parole aurorale», par rapport auquel le présent n'est que déclin et décadence.

Dénonçant cette illusion, l'analyse aboutit à la nécessité d'une «critique moderne de la modernité» fondée sur la conciliation de principes constitutifs de celles-ci : la liberté et l'égalité dont les droits de l'homme et la laïcité représentent la substance essentielle.

A la lumière de cette clarification des liens substantiels entre la modernité, la laïcité et les droits de l'homme, la deuxième partie s'est attachée à voir pourquoi le débat entre les Anciens et les Modernes au sein de la pensée politique arabe contemporaine n'a pas pu aboutir à un projet moderniste, cohérent, fondé sur une prise en compte conséquente des droits de l'homme et de la laïcité.

La réponse à cette question conjugue l'analyse de la structure interne des composantes de cette pensée «écarteée entre jadis et ailleurs» et celle des conditions de la genèse et de son évolution depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.

Les inconséquences des «modernistes» arabes et l'hostilité islamiste - et des traditionalistes - sont analysées dans les troisième et quatrième parties à la lumière des

différentes approches théoriques et pratiques de la question des droits de l'homme et de la laïcité par les divers courants de la pensée politique arabe contemporaine. L'arrogance des discours islamistes est mis en rapport avec les hésitations, le déchirement et le caractère timoré de ses adversaires modernistes qui ont peur d'assumer une rupture conséquente avec les conceptions archaïques fondée sur la surdétermination du socio-politique ou le religieux.

Cette analyse et appuyée par les réfutations des thèses selon lesquelles l'hostilité des uns et les inconséquences des autres sont déterminées par la nature spécifique de l'Islam qui serait particulièrement antinomique avec l'idée d'un droit positif et d'une société fondée sur le principe laïque. Elle démontre qu'il est possible d'avoir une lecture moderne de l'Islam (à l'instar de celles qui ont permis au christianisme d'accepter - tant bien que mal - l'émancipation du socio-politique par rapport à son hégémonie). La déconstruction des mécanismes historiques, socio-politiques et idéologiques qui ont conduit à l'avènement de la chari'a islamique (invoquée contre l'adoption des droits de l'homme) et de l'institution califale - ou d'imamat - (invoquée contre le principe laïque) aboutit à la démystification de la supercherie par laquelle on en est venu à la surdétermination du temporel par le spirituel et du politique par le religieux.

En montrant que les obstacles à la laïcité et aux droits de l'homme dans les sociétés à dominante arabo-musulmane sont essentiellement de même nature que ceux qu'on a rencontrés et qu'on rencontre dans d'autres aires géoculturelles, cette thèse conclut à l'universalité des principes constitutifs de la modernité en dehors de laquelle les droits de l'homme - dans leur dimension laïque - sont inconcevables. C'est dans la conciliation de ces principes qu'elle voit une issue à la crise de la modernité autre que celle dont rêvent tous les nostalgiques de l'ordre ancien fondé sur l'inégalité et sur la primauté de la loi par rapport à la liberté.

Chérif FERJANI

L'Office des travailleurs tunisiens à l'étranger (O.T.E.) organise :
à Bruxelles les 11, 12 et 13 juin 1990, un séminaire sur : «LES JEUNES DE L'EMIGRATION ET L'EUROPE DE 1993».
à Tunis du 9 juillet au 16 août 1990, une université d'été pour les jeunes Tunisiens et Maghrébins (18-25 ans) résidant en Europe (cours intensifs d'arabe, conférences-débats, excursions)
à Hammamet du 14 au 21 juillet 1990, une semaine culturelle de l'émigration.

Illustration de couverture : 122 J.J. WINKELMANN, histoire de l'art chez les anciens [1764], trad. 1790-1792, colosse de Memnon.

ADOLESCENCE ET IDENTITE

Adolescence et identité/dir. Nouredine Kridis. - Marseille : *Hommes et perspectives et le Journal des psychologues*, 1990. - 272 p.; 21 cm. Avec le concours de la Faculté des Sciences humaines et sociales de Tunis et du Service culturel de l'Ambassade de France en Tunisie.

Dix neuf textes, 26 auteurs, cet ouvrage rassemble les contributions au 1er Congrès maghrébin de Psychologie qui s'est déroulé au Centre Culturel International d'Hammamet les 14, 15 et 16 mars 1989.

Avant de se pencher de plus près sur le thème central du livre qui est l'analyse des processus de construction de l'identité personnelle et sociale chez les adolescents maghrébins, il importe de relever en premier lieu l'intérêt général de la question de l'identité et, en second lieu de spécifier cet intérêt dans le domaine de la psychologie en le rapportant à la période de l'adolescence.

Un fait culturel mondial

Selon Jean Massonat, l'incontestable élargissement des travaux qui réfèrent de près ou de loin à une problématique de l'identité résulte d'un fait culturel mondial : une reconnaissance croissante des droits de l'homme et des nations à disposer d'eux-mêmes. Ce fait encourage des prises de conscience qui s'opposent aux aliénations passées et encouragent des mouvements de construction identitaire personnelle, groupale, catégorielle et nationale.

Au delà de ce phénomène universel, il existe dans les nations occidentales à régime capitaliste une exacerbation de la recherche de l'autonomie et de l'unicité qui débouchent sur une accentuation des formes d'individualisme. Ils s'opposent ou résistent aux formes de solidarités collectives anciennes : famille, quartier, village, association, syndicats, partis politiques. Ce phénomène accentue la variété des formes d'«identification» dans ces pays et, du même coup, la volonté de les comprendre ou de les expliquer.

Il y a par conséquent un intérêt général pour la question de l'identité. D'emblée une réflexion critique, minutieuse et méthodique de cette notion s'impose.

Les jeunes et l'identité

Etant donné que l'adolescence est inévitablement traversée par la question de l'identité : qui suis-je ? D'où je viens ? Dans quelle direction je me dirige ? Comment je prends en charge ma trajectoire de vie ? L'aspect spécifique de cette question pourrait apparaître en ce sens. Si l'intérêt en psychologie pour l'adolescence est classique, l'approche de l'adolescence par le biais de l'identité est la démarche de cet ouvrage collectif.

Deux faits tirés de l'actualité cinématographique pourraient être l'expression de cette articulation.

D'abord «le cercle des poètes disparus» dans lequel on voit l'itinéraire de recherche et de construction d'identité chez un groupe de jeunes accompagnés et stimulés par leur professeur de littérature, et le suicide de l'un de ces jeunes à la suite de l'obstination du père de l'éloigner du théâtre auprès duquel ce jeune trouve une affirmation de soi.

Ensuite, «*Leïla ma raison*» et l'entrée dans la folie d'un jeune à qui on refuse l'amour parce qu'il a transgressé la loi de l'honneur déclarant sa passion dans la poésie.

L'expression de soi dans le théâtre et dans la poésie semble, dans ces deux oeuvres, strictement sanctionnée socialement.

Quoique l'expression de soi n'a pas pris ces voies poétiques théâtrales, on découvrira dans ce livre des situations semblables d'impossibilité d'affirmation de soi. On peut citer les cas de Faouzi rapporté par F. Haffani, celui de Lobna décrit par R. Ben Rejeb, celui de Radhia présenté par A. Ammar.

Voilà concernant l'intérêt particulier de cette question.

Sociétés maghrébines et quête de l'identité chez les adolescents

Maintenant, on peut avancer que le thème «adolescence et identité» relève par ailleurs d'un ensemble de données propres aux réalités sociales du Maghreb. Les sociétés maghrébines, dans leur constitution, sont caractérisées par un accroissement démographique rapide. La pyramide des âges montre une très forte proportion de jeunes générations. Quantitativement, les sujets adolescents occupent une place importante dans nos sociétés. D'autre part, si le Maghreb vivait hier une stabilité relative concernant ses valeurs et ses attitudes, ses rôles et ses contrôles sociaux, son regard sur soi et sur l'extérieur, selon un modèle traditionnel, il est aujourd'hui, à cause des changements culturels

souvent rapides, en train de vivre un malaise tout en recherchant un équilibre qui lui procurerait l'adaptation à un milieu sur lequel il n'a pas toujours la maîtrise. Dans cette quête d'un meilleur moyen pour trouver cette adaptation peuvent apparaître des réactions régressives prenant des formes de rigidité, de fanatisme, de renfermement sur soi ou de refus de dialogue : mécanismes de défense inconscients afin de préserver l'intégrité et la cohérence de soi.

Il en découle de réels problèmes d'identité, notamment chez les jeunes et les adolescents. La rupture des normes et modèles régissant la vie sociale, source de déséquilibres et d'inadaptations multiples, est doublée de la recherche d'un autre choix de société. Tirailé entre une modernité difficile à conquérir et une tradition rassurante mais peu opératoire, actuellement l'adolescent maghrébin vit la construction de son identité difficilement, pris aux pièges d'anciennes et de nouvelles valeurs. Dans des contextes d'intensités différents, que ce soit les adolescents maghrébins proprement dits ou les adolescents de la deuxième génération immigrée, nos sociétés souffrent actuellement incontestablement des effets pervers de cette anomie identitaire.

Similitude et différence

Nous voilà devant la question fondamentale : mais qui sont-ils, ces jeunes ? Comment se définissent-ils ? A quoi rêvent-ils ? Comment vivent-ils leur corps ? Qu'est ce qui fait qu'ils réussissent ? Qu'ils échouent ? Qu'ils obéissent ? Qu'ils se révoltent ? Les jeunes expriment régulièrement le sentiment d'être des incompris, non compris par les adultes. Les adultes éprouvent l'impression de ne pas les connaître, de ne pouvoir ni de savoir les connaître.

Les adolescents ne sont plus des enfants mais pas encore des adultes. Qui sont-ils alors ? Si l'adolescence est une période intense de la personnalité et du réseau relationnel qui la raccorde à l'environnement, avec tout ce qu'elle comporte comme perturbation importante de l'individualité, et si l'identité pourrait être définie comme un système de pilotage du développement de la personne au cours de son existence et du traitement de l'information sur soi et autrui, l'on comprend que ce pilotage ne sera pas aisé pour l'adolescent.

Cette question pourrait recevoir des réponses générales et particulières. D'une manière générale, les catégories de la similitude et de la différence, développées par Jean Paul Codol, Pierre Tap et Rodriquez Tomé, rendent compte de la construction de l'identité adolescente.

D'une part, l'adolescent ressemble à lui-même dans le temps. On parlera d'invariant plastique, c'est-à-dire d'un sous-ensemble des éléments constitutifs de la personne pouvant évoluer au cours de l'existence. Il ressemble à d'autres personnes avec qui il est en interaction. La catégorie de la similitude rend compte d'une part importante de la construction de l'identité, mais, alors on cessera de parler de similitude parfaite puisque l'ouverture à l'autre et l'ouverture au temps sauvent cette similitude de la fixité et de la répétition.

D'autre part, il est différent par rapport à lui-même en train de se développer. Le changement n'est pas contradictoire avec la continuité. Il est aussi différent des autres, appartenant au même groupe sexuel ou social que lui, dépassant l'effet homogénéisant de ce dernier. L'adolescent cherche et trouve une identité différente. Il y a toute une dialectique fine et complexe de la similitude et de la différence à décrire.

D'une manière générale aussi, il est montré dans cet ouvrage qu'il est possible de traiter l'identité adolescente par le biais de la psychologie sociale en utilisant les paradigmes des groupes dominants/dominés; par le biais de la psychologie expérimentale en utilisant la notion d'emprise analytique, c'est-à-dire la détermination de la conduite par auto-attention focalisée; par les biais de la psychologie clinique en utilisant l'entretien et les méthodes projectives; par le biais de l'observation.... De ce point de vue, c'est un acquis scientifique.

Pour finir, parmi les conclusions particulières, c'est-à-dire relatives au développement de l'identité adolescente maghrébine, il semble qu'il est possible de démontrer que les adolescents maghrébins réussissent à «débrouiller» une solution identitaire viable. Il s'agit là d'un résultat essentiel en ce sens qu'il appartient aux jeunes d'aller vers cette «identité agie», loin de subir entièrement les contraintes du milieu, donc de passer du statut d'agent à celui d'acteur social.

Nouredine KRIDIS

Maître-assistant de psychologie à l'université de Tunis I

L'EUROPE, AVENIR DU MAGHREB

Extraits du journal *le Monde*, mardi 13 février 1990, p. 27-28-29.

L'Afrique du Nord ne représente que 3% des échanges extérieurs de la CEE. Mais la France, l'Espagne et l'Italie ont intérêt à son développement.

Vus d'Europe, notamment de Bruxelles, les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) représentent peu de chose : 2% du PIB de la Communauté économique européenne, 3% des échanges extérieurs. En tant que partenaires commerciaux, ces trois pays, pourtant si proches de l'Europe, représentent pour la CEE moins que Hong-kong et Taiwan réunis; le Maroc ne pèse pas plus lourd que la Thaïlande, la Tunisie pouvant se comparer aux Philippines. En revanche, vue des capitales maghrébines, la CEE constitue un voisin imposant avec un PIB quarante-cinq fois plus élevé, une part dans les échanges extérieurs de l'ordre de 60% à 70%, un indispensable réservoir de touristes, et aujourd'hui encore, pour les deux pays non-OPEP (Maroc et Tunisie), une importante source de devises par rapatriement d'une partie des salaires des travailleurs maghrébins en Europe...

C'est dire l'asymétrie totale de la relation CEE-Maghreb, derrière laquelle se profile une large incompréhension entre les deux rives de la Méditerranée. Mais c'est dire aussi, quels que soient les nombreux problèmes internes du Maghreb, que la CEE, en faisant des efforts limités dans la réorientations de ses flux externes, peut contribuer fortement à l'aider et favoriser ainsi l'émergence d'une zone de coprosperité en Méditerranée occidentale, meilleure garantie de paix dans cette zone.

L'ampleur de la croissance démographique implique de lourds fardeaux éducatifs, sanitaires, alimentaires et l'impératif absolu de l'emploi.

En 1950, le Maghreb comptait 22 millions d'habitants, aujourd'hui 54 millions. Il en comportera 72 millions en 2000 et 100 millions en 2020, soit le tiers de la CEE d'aujourd'hui. La transition démographique du Maghreb est certes entamée, mais l'inertie démographique a ses lois, et sa lenteur(...)

Les chiffres, impitoyables, traduisent à la fois la logique du climat, la politique des hommes et les contraintes de la croissance démographique : sur la période 1981-1986, l'Algérie a dû importer 66% des céréales consommées, la Tunisie 45% et le Maroc 32%. L'Algérie d'aujourd'hui ne produit pas plus de céréales qu'au début du siècle, pour une population quatre fois supérieure, et ne nourrit sa population que grâce à ses ressources pétrolières et gazières (98% des exportations en 1987)

Créer six millions d'emplois

Autre corollaire de la démographie : l'emploi. Les taux de chômage officiels s'étagent entre 15% et 20%. Il n'y a là

rien d'effrayant comparé à l'Andalousie ou au Mezzogiorno. Toutefois, en dynamique, le problème est différent : du fait de la structure par âges de la population, le Maghreb aurait à créer plus de six millions d'emplois durant la décennie 1990-2000, soit la moitié de la population active actuelle des trois pays. Redoutable défi !

- Le Maghreb aura besoin d'emplois productifs - formels ou informels - et parmi eux d'une bonne proportion d'emplois tournés vers l'exportation, pour contribuer à la diversification et à l'augmentation des indispensables ressources en devises, d'autant plus nécessaires vu l'endettement actuel. Quelles peuvent être les sources jointes d'emplois et de devises ?

Cela conduit à l'examen des relations avec la CEE. La CEE et le Maghreb ont à gérer trois dossiers : deux du passé - émigration (problème à dominante franco-maghrébine) et produits agricoles méditerranéens - et un d'avenir : les industries manufacturières.

Intégration en Europe des communautés d'origine maghrébine ou formation de diasporas autonomes conduisent à une diminution des recettes en devises de l'émigration. L'émigration clandestine sera forcément une solution individuelle ou familiale, sans commune mesure avec l'ampleur du défi de l'emploi au Maghreb. La grande demande de l'industrie européenne en travailleurs maghrébins ou turcs est terminée : les travailleurs ne viendront plus au capital, le capital ira aux travailleurs, mais pas forcément à ces travailleurs-là (...)

| | Superficie (en milliers de km ²) | Population 1988 (en millions d'habitants) | PNB 1988 (en millions de dollars) |
|--------------------------------|--|--|---|
| (I) Algérie | 2 382(*) | 23,8 | 58 250 |
| (II) Maroc | 710 | 23,9 | 17 830 |
| (III) Tunisie | 164 | 7,8 | 9 610 |
| (IV) Maghreb (I + II + III) | 3 256 | 55,5 | 35 690 |
| (V) Libye | 1 760 | 4,2 | 23 000 |
| (VI) Mauritanie | | 1,9 | 910 |
| (VII) UMA (IV + V + VI) | 6 047 | 61,6 | 109 600 |
| CEE | 2 254 | 323,3 | 4 400 317 |

(*) Sahara occidental compris : Annuaire statistique 1988 du Maroc.
Source : Banque mondiale, Atlas 1989.

Les possibilités de délocalisation

Les ressources naturelles au sens large (gaz, pétrole, phosphates, soleil touristique) peuvent contribuer - et parfois puissamment - à procurer des devises, mais leur contri-

bution directe à résoudre le défi de l'emploi ne pourra que rester limitée.

Aussi, le développement des industries manufacturières s'impose comme une nécessité vitale pour fournir des emplois en nombre et diversifier les ressources en devises. Du fait de la faiblesse de la demande solvable à l'intérieur d'un Maghreb encore compartimenté, il est probable que les investissements à destination des marchés internationaux et à l'initiative de capitaux étrangers restent provisoirement la meilleure voie pour un développement manufacturier.

Dans toute la CEE, des centaines de milliers voire plusieurs millions d'emplois dans les industries manufacturières ont une certaine probabilité d'être délocalisés vers des pays à taux de salaire plus faible. On objecte parfois que les progrès de la robotisation risquent de remettre en cause des délocalisations en rendant moins sensibles les différences de coût de main-d'oeuvre. Pourtant on constate le renforcement de cette tendance à la délocalisation en vue d'une maximisation des profits après impôts.

Dans cette maximisation, la non-imposition des profits joue un rôle surdéterminant : l'intérêt à produire et à localiser les profits dans les zones franches hors CEE reste indéniable. Par ailleurs, la mécanisation et la robotisation ne disqualifient pas les pays à faible taux de salaire pour peu qu'une visibilité politique suffisante permette d'envisager dans de bonnes conditions l'amortissement des investissements.

Le tissu manufacturier européen est donc appelé à poursuivre son extension hors des frontières actuelles de la CEE. La question importante est celle des lieux de cette extension : des éclairages nouveaux de cette question viennent de surgir.

L'hypothèque turque vient d'être levée, la CEE renvoyant l'adhésion turque aux calendes grecques : une telle adhésion aurait modifié en profondeur la problématique des implantations manufacturières en Méditerranée et constitué ainsi un lourd handicap pour le Maghreb. Mais l'Europe de l'Est entre en jeu : à long terme, ses conditions démographiques ne plaident pas pour un fort développement d'industrie de main-d'oeuvre, mais, à moyen terme, la réorganisation d'économies dramatiquement sous-productives ne pourra que libérer des volants de main-d'oeuvre importants.

D'où une concurrence possible avec la zone méditerranéenne par l'apparition de plages de recouvrement en matière de cibles sectorielles d'investissements étrangers, en dépit de conditions éducatives et culturelles très différentes. Toutefois, il est trop tôt pour se prononcer sur les conditions de salaires, de charges sociales, de fiscalité, de productivités masculine et féminine que les pays d'Europe de l'Est seront en état de proposer en comparaison des pays méditerranéens.

Des zones de proximité

Aussi, sauf montée radicale d'un islamisme fanatique, la rive sud de la Méditerranée garde certaines chances. Mais la montée de l'intégrisme ne sera pas indépendante de la

solution du problème de l'emploi. D'où l'importance d'une question vitale pour les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est : comment la CEE concevra-t-elle à long terme ses relations avec les pays en voie de développement ? Nos zones de proximité bénéficieront-elles de débouchés privilégiés : en clair, pour l'Europe, un chômeur thaïlandais ou singapourien a-t-il le même poids qu'un chômeur turc ou maghrébin ?

Ne faut-il pas défendre au sein de l'Europe une politique de zones de proximité favorables aux pays méditerranéens en développement ? Pas de statut privilégié pour une zone méditerranéenne par rapport à une autre, donc pas moins pour le Maghreb que pour la Turquie ; par contre, un statut privilégié pour la zone méditerranéenne par rapport à la zone manufacturière asiatique ?

Si la CEE parvient à mettre en œuvre cette double position, les conditions externes d'un développement manufacturier de la rive sud de la Méditerranée seront réunies. Mais il appartient déjà aux pays concernés de renforcer ou de créer les conditions réglementaires, fiscales et les parités monétaires favorables aux investissements étrangers.

A la fin de la décennie prochaine, ou bien le Maghreb aura été solidement ancré au Nord, au développement, à la démocratie et à la tolérance, ou bien il s'enfoncera vers le Sud ; dans cette deuxième éventualité, l'Europe du Sud, cul-de-sac du développement, connaîtrait l'inconvénient de la proximité d'une zone à forte pression démographique, dominée par les idéologies de refuge des déçus du développement.

La France, l'Espagne et l'Italie sont aux premières loges. Leur concurrence de plus en plus vive au Maghreb est très saine, au sens où elle fait sortir cette zone d'un tête-à-tête franco-maghrébin inévitablement post-colonial. Mais cette concurrence ne doit pas faire perdre de vue aux soeurs latines qu'elles doivent agir conjointement auprès de la CEE pour une lecture géopolitique de la Méditerranée. A trop lorgner à l'Est, puisse l'Europe ne pas oublier qu'un Maghreb qui se développe, c'est peut-être, encore, un petit marché, mais qu'un Maghreb qui trébucherait, ce serait un énorme problème.

L'Europe du Sud n'a plus le choix. L'existence d'un ensemble méditerranéen de co-prospérité, articulé à la CEE lui évitera d'être marginalisée dans une Europe rééquilibrée à l'Est. En favorisant au Maghreb les indissociables avancées économiques et démocratiques, elle s'assurera de son propre avenir.

Henri REGNAULT

Pour une analyse approfondie sur la démographie et l'emploi par Agnès Chevalier et Véronique Kessier, *Economies en développement et défis démographiques*, Documentation française. «Notes et Etudes documentaires», n° 4 878, 1989.

Henri Régnauld est maître de conférence à l'université de Pau, président du Groupe de recherche sur les économies régionales du bassin méditerranéen (GRERBAM).

CHRONOLOGIE LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR AVRIL 1990

21 mars : Télévision : Mise en service de la chaîne maghrébine de télévision. Les émissions sont programmées le soir de 20h à 24h avec des productions des 4 pays de l'UMA. Un canal sur le satellite Arabsat assurera la diffusion dans les pays maghrébins.

22 mars : Emigration : Projet de loi sur la création d'un Conseil supérieur de l'émigration. Ce conseil sera composé de représentants de la communauté tunisienne à l'étranger et des représentants des ministères et organisations concernés et sera rattaché directement à la présidence de la République.

Commémoration : Centenaire de la ville de Zaghuan. L'avenir touristique de la cité a fait l'objet d'un séminaire en présence du ministre du Tourisme.

Tunisie-Namibie : Etablissement de relations diplomatiques.

UMA/CEE : Colloque international sur la problématique de la construction d'une communauté, l'expérience communautaire européenne et les débuts d'une construction maghrébine (21-24 mars). Organisé par l'IFID et l'institut du Monde Arabe, il a réuni 30 responsables et experts européens et maghrébins.

USA-OLP : Selon des sources palestiniennes, Richard Murphy ancien sous-secrétaire d'Etat américain chargé des affaires du Proche Orient a rencontré à Tunis Yasser Arafat pour une mission d'information sur le plan Baker.

Tourisme : Prospection du marché touristique tunisien par 9 agents de voyages japonais à l'initiative de l'ONTT et Air France Tokyo.

24 mars : UMA/Transport : Réunion à Tripoli de la Commission maghrébine des infrastructures (21-23) regroupant les secteurs de l'équipement, du transport, de l'habitat, des télécommunications et de l'irrigation des cinq pays maghrébins : nouveau tracé du chemin de fer Transmaghreb Casablanca-Tunis et réduction du temps de trajet : au lieu de 44 heures pour 2300 kms, un parcours de 25 heures en 1995.

Tunisie-Turquie : Visite du secrétaire d'Etat turc à la sécurité Feddi Genul pour préparer la conclusion d'un accord de coopération bilatérale en matière de sécurité.

Transport : La compagnie tunisienne Air Liberté assurera cette année le transport de la totalité des pèlerins mauritaniens.

Communications : Le conseil intergouvernemental du programme international de développement de la communication (PIDC) a adopté plusieurs projets dans le domaine de la communication pour un montant de 1,8 millions de dollars, notamment le financement de l'informatisation de l'agence TAP.

Télévision : la grille de la RTT pour le mois de Ramadan est composée d'un feuilleton tunisien «*Ennas H'kaya*», d'une émission de divertissement et d'un feuilleton en 30 épisodes

sur la vie du chanteur Abdelwaheb.

Tunisie-Italie : Projet de transfert technologique en arboriculture fruitière d'un montant de 5 millions DT sur 3 ans avec la création de 25 parcelles pilotes de 0,5 à 35 hectares.

25 mars : UMA/Association : Création d'une union des économistes du Maghreb par les représentants des associations tunisienne, marocaine, libyenne, mauritanienne et avec la participation de l'association algérienne des sociologues.

Presse : Le doyen et directeur du journal «*dar Assabah*» Habib Cheikhrouhou a été décoré par le président de la République.

26 mars : Cinéma : Lors de la 4ème rencontre du cinéma africain de Kourigba (Maroc), le film tunisien «*Les sabots en or*» de Nouri Bouzid a été primé comme le meilleur film de la rencontre.

Tourisme : L'entrée des non-résidents nationalités toutes confondues a été de 3 222 236 en 1989 contre 3 468 360 en 1988, soit une diminution de 7,1%

28 mars : Justice : La famille de l'ancien président Habib Bourguiba dément avoir entamé une procédure en diffamation contre les auteurs de l'ouvrage «*Le croissant et la croix gammée*» publié aux éditions Albin Michel et consacré aux rapports entre les puissances de l'Axe et les mouvements nationalistes.

Tunisie-Oman : dans le cadre de la coopération avec le sultanat d'Oman, des enseignants tunisiens d'anglais, de mathématiques, d'histoire et géographie, de sciences physiques passeront l'année scolaire 1990-1991 dans des établissements omanais.

Islam : Les éditions Demeter envisagent de mettre en vente l'ouvrage en version arabe du coran en bandes dessinées «*Si le coran m'était conté...*»

Télévision : Le président général de la RTT Slah Maoui rencontre à Paris le président d'Antenne 2 Pierre Guillaume. Projet d'une co-production d'un long métrage entre les deux chaînes à partir d'un scénario écrit par Moncef Ben Mrad.

28 mars : Politique : Dans une interview accordée à «*Al Mostaqbal*», organe du MSD sur l'expérience du système coopératif, Ahmed Ben Salah déclare n'assumer aucune responsabilité dans l'échec de cette expérience.

Economie : Selon les statistiques de l'Agence de Promotion des Investissements (API), les intentions d'investissement par activité économique privilégient le secteur agro-alimentaire : 554 projets en 1989 contre 367 en 1988, soit 139,4 MD d'investissements et 6622 emplois contre 89,7 MD et 4680 emplois. L'investissement industriel dans son ensemble a enregistré en 1989 3416 intentions d'investissements contre 2189 en 1988 pour un volume de 777,4 millions DT et 70584 emplois créés. 97% des projets d'investissement sont inférieurs à 1 million DT.

30 mars : Tunisie-Italie : Les sociétés tuniso-italiennes de pêche seront régies par la loi tunisienne. Elles battront pavillon tunisien et exploiteront exclusivement la partie Nord du littoral tunisien de Kelibia à la frontière tuniso-algérienne.

1 avril : Santé : Etablissement d'une carte sanitaire pour atténuer le déséquilibre régional. 55% des lits du secteur privé sont à Tunis et 70% des cabinets privés sont implantés dans les régions côtières.

Agriculture : Exportation d'un contingent de 50 000 plants de palmiers-dattiers de la région de Tozeur vers les Emirats Arabes Unis.

Economie : Sur 300 000 agents employés par l'Etat en 1988, 21% ont bénéficié d'un congé maladie, soit 653 000 journées de travail. Les congés maladies pour 1987 ont coûté 19 millions DT.

Environnement : Le World Laboratory a choisi Tunis comme siège d'un centre d'urgence météorologique pour la région méditerranéenne afin de fournir des prévisions sur les phénomènes météorologiques dangereux.

Economie : Intensification de l'exploitation pétrolière dans la région de Sfax par l'ETAP et la British Gas pour atteindre une production de 1 million de barils en 1990 et de 2 millions en 1992.

Environnement : Pour la deuxième année consécutive, les régions Nord et Ouest accusent un déficit pluviométrique à l'inverse de celles du Centre et Sud résultant de la fréquence des courants Est-Sud-Est et Est-Nord-Est.

Pacte national : Réunion du conseil national du Pacte national regroupant 14 signataires sur 17 (absence du MDS, PCT et de M. Bhiri pour la tendance islamique) pour examiner l'amendement du code électoral. Proposition de l'UGTT de reporter les élections municipales en septembre après les négociations salariales avec le patronat.

4 avril : Finance : Création de 54 bureaux de change dans les postes qui s'ajoutent aux 43 guichets mis en place en 1989. Ces 43 guichets ont échangé 700 000 DT en devises avec 5000 opérations en 2 mois.

Tunisie-Irak : Réunion de la 7ème session de la commission mixte tuniso-irakienne en présence du premier ministre Hamed Karoui et de Taha Yassine Ramadhane premier vice-président du Conseil des ministres irakiens (4-5 avril). Les échanges commerciaux entre les deux pays s'élèvent à 25 millions de dollars en 1989. La Tunisie a exporté en 1989 pour 45 millions DT vers l'Irak et importé pour une valeur de 67 millions DT.

5 avril : Ligue Arabe : Réunion du conseil de la Ligue des Etats Arabes à la demande de l'Irak pour examiner la question des menaces israéliennes et les campagnes de presse contre l'Irak; le conseil de la Ligue a réaffirmé le droit de l'Irak à se doter des moyens de progrès scientifiques et technologiques conformément au principe de souveraineté.

6 avril : Economie : L'industrie du verre a reçu 21 millions DT d'investissement en 1989 : projet d'une unité de fabrication de verre à Sbikha (19,2 millions DT) avec une participation syrienne (60%) et d'une autre unité à Hammam-Lif destinée au marché local (1,8 million DT).

Education : Lors de l'émission Club de la presse (RTT), Nejib Chebbi secrétaire général du RSP a déclaré que le projet de réforme de l'enseignement supérieur allait à l'encontre de

l'identité arabo-musulmane des jeunes dans la mesure où il favorisait le français au détriment de l'arabe.

8 avril : Culture : Dans le cadre du Festival de la Médina de Tunis, participation d'un groupe turc «Les janissaires» composé de 68 musiciens.

11 avril : Politique : A l'issue du Conseil des ministres, le projet de loi d'amendement au code électoral a été adopté: suppression du système de présentation des listes par les électeurs (parrainage), introduction du scrutin de liste sur la base de la représentation proportionnelle et priorité à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de votes (50% des sièges).

Cinéma : Le film «Coeur nomade» du Tunisien Fitouri Belhiba a remporté le prix de la communication interculturelle du meilleur long métrage lors de la 6ème édition des Journées du cinéma africain à Montréal.

13 avril : Planning familial : Le Fonds des Nations unies pour la population a choisi la Tunisie pour prendre en charge la formation internationale en planning familial.

14 avril : Informatique : Création d'un Prix d'encouragement à la recherche appliquée en informatique à l'initiative de l'Ecole nationale des sciences et informatiques et des promoteurs tunisiens et suisses.

15 avril : Environnement : Transfert de l'usine de produit chimique (furfural) de Mahdia. Depuis 1985, ce complexe industriel grand consommateur d'eau a entraîné de graves problèmes de pollution.

16 avril : Culture : Deux jeunes écrivains tunisiens ont obtenu des prix (poésie et nouvelle) au 2ème concours des jeunes écrivains 90 organisé par le Centre national arabe d'édition et d'information d'Alexandrie.

17-18 avril : Tunisie-CEE : Signature de deux accords de coopération ; interconnexion des systèmes informatiques de l'API et du réseau européen de PME (BCN) et octroi d'une aide de 400 mille ECU destinés aux activités du Planning familial; maintien à court terme du régime préférentiel pour l'huile (46 000 tonnes écoulées chaque année sur le marché européen).

18 avril : Tunisie-Suède : Don à la Tunisie de 3 millions de couronnes (450 000 DT) pour l'aménagement de Sidi Bou Saïd et crédit de développement de 50 millions de couronnes (7,5 millions DT) pour l'environnement.

Tunisie-UMA : La Chambre des Députés a adopté le projet d'exonération des droits de timbres d'entrée et de séjour en Tunisie (45 dinars) pour les ressortissants des pays de l'UMA.

19 avril : Partis : A l'initiative du MDS, MUP et PCT, formation d'une coalition tripartite et adoption d'une plate forme politique commune.

Presse : Un accord est intervenu entre le journal *El Fejr* et l'imprimerie Dar el Anwar.

Politique : Visite inopinée du chef de l'Etat dans la délégation de Femana (200 km de Tunis) pour une inspection des institutions de santé et d'éducation.

20 avril : Femmes : naissance de l'Alliance des femmes diplomates à l'initiative de l'UNFT.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN MAI

COLLOQUES ET SEMINAIRES

3-5 mai : «*DROIT PENAL ET DROGUE*». Colloque organisé par l'Association tunisienne de droit pénal, au CERP, Faculté de droit de Tunis, campus universitaire.

4-5 mai : «*LES MUTATIONS INTERNATIONALES ET LEURS IMPLICATIONS*». Séminaire de la Fondation nationale de Carthage.

10-12 mai : *FORUM SUR L'INFORMATION DOCUMENTAIRE* organisé par l'Association tunisienne des documentalistes bibliothécaires et archivistes (ATDBA) à l'hôtel Oriental Palace.

14-19 mai : «*UNIVERSITE ET TRANSFORMATIONS SOCIALES*». Colloque organisé par le Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES).

17-19 mai : «*L'U.M.A. UN APRES*». Table ronde de l'Association des Etudes Internationales (AEI).

23-29 mai : «*ART ET ENSEIGNEMENT*». Séminaire de l'institut technologique d'art, d'architecture et d'urbanisme de Tunis (ITAAUT).

EN FRANCE

2-10 mai : UNIVERSITE EURO-ARABE ITINERANTE, 2ème session de printemps à Montpellier, avec de nombreux ateliers : «*Littérature*», «*Migration et santé*», «*Les médias et les dialogues culturels*»...

Cette université euro-arabe a été créée le 13 décembre 1989 à Rome où elle possède son siège social au Palazzo Baleani. Le comité exécutif tiendra sa première réunion à Alger en septembre 1990.

16-20 mai : SALON EURO-ARABE DU LIVRE à l'institut du Monde Arabe (Paris).

17-19 mai : «*L'ESPACE REGIONAL MEDITERRANEEEN, DEVELOPPEMENT LITTORAL, DEVELOPPEMENT INTERIEUR*». Colloque du GERBAM (Groupe de Recherche sur les Economies Régionales du Bassin Méditerranéen) à Marseille. Avec la participation d'universitaires et d'experts tunisiens.

Bernard LECAT - CDTM
22 avenue de Paris - 1000 Tunis 245.508

2000 ex. - Imp. FINZI - TUNIS

A LIRE OU A CONNAITRE

CAMAU (Michel) - ZAIEM (Hédi) - BAHRI (Hajer). - Etat de santé, besoin médical et enjeux politiques en Tunisie. - Marseille : Editions du CNRS, avril 1990. - 290 p.

ABITBOL (André). - «*Le tourisme comme facteur de développement d'une économie en développement, cas de la Tunisie*». Paris : université de Paris I Panthéon Sorbonne. thèse pour le doctorat d'Etat es-Sciences de Gestion, présentée le 25 avril 1979. 2 volumes.

BALTA (Paul). - Le grand Maghreb : des indépendances à l'an 2000. - Avec la collaboration de Claudine Rulleau. Paris : Editions La Découverte, 1990, 305 p.

ESPACE NOUVEAUX ET DROIT INTERNATIONAL. - Sous la dir. de Mohamed Abdelwahab BEKHECHI. - Actes du colloque d'Oran, 11-13 déc. 1986. - Alger : Office des publications universitaires, 1989. - 304 p.

Les communications concernent l'espace extra-atmosphérique, le fonds des mers au-delà des limites de souveraineté des états, le régime juridique de l'Antarctique, la protection de l'environnement dans les espaces nouveaux, les pays du Tiers-Monde et la gestion.

JEUNES MIGRANTS TUNISIENS ET EUROPE UNIE. - Actes du Séminaire de Choisy le Roi, 20-21 mai 1989. : Office des Tunisiens à l'étranger, 1990. - 189 p.

Regroupants de nombreux participants, ces travaux mettent en valeur les réflexions des ateliers. Celui animé par Abdellatif GHORBAL (Universitaire à Paris I) a réfléchi sur le thème «*Deuxième génération, vie communautaire et identité culturelle*». L'atelier dirigé par Alya M'KACHER a étudié le «*Devenir professionnel et la protection sociale*». Moncef ZEGAIA (enseignant à Nice) a animé l'atelier «*Réseau associatif, réalités et perspectives*» tandis que Nabil AZ-ZOUZ (Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens) a dirigé l'atelier «*Communauté maghrébine et Europe unie*».

IMA

Le Conseil d'administration de l'Institut du Monde Arabe a élu le 2 avril dernier, comme Vice-Président M. MUSITELLI.